

Ecole élémentaire de Gouzon
4 Avenue du Général de Gaulle
23230 Gouzon
Tel : 05 55 62 20 72
Mail : ecole.gouzon@ac-limoges.fr
Blog : <http://blogs.crdp-limousin.fr/23-gouzon-ecole-elementaire/>

Note de rentrée



Les enseignants :

Notre école se compose de cinq classes élémentaires :

Classe CP : **Mme ROULET Sandrine**

Classe de CE1 : **Mme LANNET Marie-Line**

Classe de CE2 : **Mme GALLAND Marie-Odile**

Classe de CM1 : **Mme ABRANTES Marie-Pierre et Mme MOURET Virginie**

Classe de CM2 : **M MOURET Yoan (Directeur) et Mme MOURET Virginie**

Les horaires :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	9h / 12h	9h / 12h	9h / 12h	9h / 12h	9h / 12h
	Pause déjeuner			Pause déjeuner	
Après-midi	13h30/16h30	15h/16h30		13h30/16h30	13h30/15h

Le fonctionnement de l'école :

Entrée : Les élèves sont accueillis par les enseignants à partir de :

- **8h50** le matin **petite cour**,
- **13h20** l'après-midi des lundis, jeudis et vendredis **grande cour**,
- **14h50** l'après-midi des mardis **petite cour**.

Les enfants ne peuvent entrer dans l'enceinte de l'école qu'en présence d'un enseignant.

Sortie : Les enseignants de service conduisent les élèves jusqu'à la grille de la petite cour.

Les absences

La fréquentation de l'école élémentaire est obligatoire. **Toute absence doit être immédiatement signalée** par les parents de l'élève ou la personne à qui il est confié.

Si un enfant doit quitter l'école pendant le temps scolaire, une autorisation d'absence doit être complétée par les parents en mentionnant la date, l'horaire et le motif, dégageant de ce fait la responsabilité de l'école. Cette autorisation est fournie par les enseignants. Les parents viennent chercher leur enfant dans la classe.

La relation école / famille

Réunion de rentrée :

Une réunion de rentrée se déroulera au cours du mois de septembre. Une présentation d'informations concernant le fonctionnement général de l'école sera effectuée. Chaque enseignant présentera l'organisation et le fonctionnement de sa classe.

Rencontre :

Les enseignants se tiennent à la disposition des parents, tout au long de l'année, **sur rendez-vous via le cahier de liaison**.

L'assurance

Veillez nous faire parvenir le plus rapidement possible les attestations d'assurance.

Le bulletin officiel de l'Education Nationale n°7, du 23/09/1999 rappelle que :

- L'assurance est vivement conseillée pour les sorties obligatoires (sorties gratuites durant le temps scolaire, exemple : la piscine)
- « **la souscription d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance individuelle accidents corporels est exigée pour toutes les sorties scolaires à caractère facultatif. » , c'est-à-dire qui sortent du cadre des horaires habituels de classe (qui incluent la pause de midi, des retours au-delà de 16h30 et toutes les sorties avec nuitées. Exemple : le voyage scolaire, une journée sportive). Si votre enfant n'est pas assuré, **il ne pourra pas participer** à ce type de sorties.**

Veillez à ce que les documents fournis par votre assureur mentionnent bien les qualifications « responsabilité civile et individuelle accidents corporels » et que la validité court jusqu'à la fin de l'année scolaire.

La coopérative scolaire

Le montant de la participation est de 6€ par élève. Pour un règlement par chèque, merci de libeller à l'ordre : *coopérative Gouzon élémentaire*.

Notre compte coopératif permet de financer des activités pédagogiques ou du petits matériels éducatifs.

Amicale Laïque

Association de parents d'élèves qui permet grâce à de nombreuses actions le soutien financier des écoles (achat d'équipements ludiques ou éducatifs, aide au financement des sorties pédagogiques). L'Amicale Laïque existe à travers le dévouement de beaucoup et perdurera grâce à l'implication de tous.

Cantine et garderie

Ces services sont assurés par la municipalité (05 55 62 20 39). La garderie se déroule au centre de loisirs. Elle fonctionne le matin avant l'école et le soir après l'école.

Elle est ouverte chaque jour d'école de 7h00 à 8h50 et de 16h30 à 19h00.

Elle est aussi ouverte tous les mercredis de 7h00 à 19h00.

Temps Activités Périscolaires

Les TAP sont assurés par la Communauté de Communes (05 55 81 79 96). Ces activités sont facultatives et soumises à inscription. Concernant l'école élémentaire, les TAP sont répartis :

- les mardis de 13h30 à 15h,
- les vendredis de 15h à 16h30.

Calendrier scolaire :

Vacances de Toussaint : du 19 octobre 2016 au 3 novembre 2016,

Vacances de Noël : du 16 décembre 2016 au 3 janvier 2017,

Vacances d'hiver : du 17 février 2017 au 6 mars 2017,

Vacances de printemps : du 14 avril 2017 au 2 mai 2017,

Ascension : le vendredi 26 mai 2017 sera vaqué,

Fin des cours : vendredi 7 juillet 2017.